MÉTAUX

PEINTURES FONCTION DÉCORATIVE

REMISE DU CHANTIER AU PEINTRE

- Les locaux comportant les éléments à peindre doivent être **propres, accessibles** dans leur totalité, vidés de tous éléments ou objets matériels et gravats provenant d'autres corps d'état, et leur accès doit être réservé au peintre.
- Les travaux et installations des autres corps d'état sont protégés par les corps d'état concernés.
- Le clos et le couvert sont assurés. Les locaux sont correctement chauffés et ventilés afin d'être à même de respecter les conditions d'exécution.
- La mise en peinture des menuiseries et métallerie (serrurerie) ne peut être faite qu'après **mise en jeu des parties mobiles.**
- L'état des subjectiles est conforme aux exigences correspondant à leur nature (article 5 du NF DTU 59.1 P1-1) et au degré de finition souhaité par le maître d'ouvrage, sans autres travaux préparatoires et d'apprêt que ceux prévus à l'article 6 du NF DTU 59.1 P1-1.
- Les **métaux ferreux** livrés sur le chantier par le métallier ou le serrurier doivent avoir été **préparés en atelier par sablage** (degré de soin Sa 2^{1/2} minimum, sauf cas particuliers article 7.5.5.2.1.2 du NF DTU 59.1 P1-1) et être revêtus d'un **primaire** inhibiteur de corrosion. Le peintre doit être informé de **la nature** du primaire d'atelier, afin de s'assurer de sa **compatibilité** avec le système de peinture utilisé.
- Un lieu de stockage des produits doit être prévu, à l'abri du gel et des températures supérieures à 35°C.

REFÉRENCES NF P74-201 (NF DTU 59.1)

& FICHES
TECHNIQUES
PRODUITS

ENVIRONNEMENT

Température ambiante et du subjectile comprise entre 8 et 35°C



Subjectile sec, sain et propre

Exempt de graisse, d'huile, de condensation, de rouille, de calamine, de ciment, de plâtre, de marquage à la craie... Locaux ventilés



Hygrométrie ambiante inférieure à 70%









subjectiles concernés métaux ferreux, non ferreux ou galvanisés, anciennes peintures en bon état

IMPORTANT

LES DIFFÉRENTS
MÉTAUX NÉCESSITENT
UNE PRÉPARATION
PARTICULIÈRE ET UN
PRIMAIRE SPÉCIFIQUE
À LEUR NATURE

du système de peinture

selon tableaux de l'article 6 du NF DTU 59.1 P1-1 en fonction de l'état de finition souhaité et indications spécifiques des fiches techniques

Application

des produits utilisés

Nettoyage, dépoussiérage, dégraissage et préparation des fonds conformément aux tableaux 18, 20 et 27 de l'article 6 et à l'article 7.5.5 du NF DTU 59.1 P1-1 suivant la nature du fond et l'état de finition souhaité B ou C. La finition A n'est pas réalisable sur les métaux.

MISE EN ŒUVRE

RÉALISATION D'UNE SURFACE DE REFERENCE

validée par le maître d'ouvrage et conservée jusqu'à la réception des travaux

Matériel adapté à la phase aqueuse ou solvant







Pistole

Rouleau

Brosse

selon indications spécifiques de la fiche technique du produit utilisé, afin d'obtenir les consommations requises

Etats de finition

Finition C: reflète l'état du subjectile, quelques coulures admises. Cette finition n'est utilisable qu'en interieur.

Finition B : se distingue de la finition C par l'application d'une couche intermédiaire. L'aspect obtenu reste proche de celui de la finition C.

Les défauts de planéité du subjectile métallique ne sont pas repris, ce qui exclut la finition A.

Délai de séchage

De manière générale à 23°C /HR 50%



Acrylique Recouvrable 8h



Mixte Recouvrable 12h à 24h



Alkyde/Mixte Recouvrable 24h

à vérifier sur la fiche technique du produit utilisé

LIVRAISON

- La remise en service des locaux ou la poursuite de travaux par d'autres corps d'état ne doit s'effectuer qu'après **séchage (sec au toucher au moins)** du système de peinture et réalisation de la **réception des travaux.**
- La réception des travaux doit avoir lieu avant toute utilisation des locaux.
 Elle doit être exécutée conformément aux dispositions de la norme NF P03-001
 ▶ observation à 2 m de distance minimum, incidence de la lumière 70 à 110°
- L'état de finition des surfaces doit être conforme au devis descriptif et à la surface de référence.

IMPORTANT

LES SURFACES
NE DOIVENT PAS
ÊTRE SOUMISES À
EMPOUSSIÈREMENT
DEPUIS LE DÉBUT DES
TRAVAUX JUSQU'AU
SÉCHAGE DE LA
DERNIÈRE COUCHE (SEC
AU TOUCHER AU MOINS)





